

Rentrée solennelle du Barreau de TOULOUSE, 7 juin 2013

Caroline BARBOT-LAFITTE

2^{ème} Secrétaire de la Conférence

56%

56 %.

Rassurez-vous, je ne suis pas venue discuter avec vous du dernier sondage ipsos ifop bva sur la côte de popularité présidentielle.

Je ne suis pas non plus venue amorcer à capella une reprise d'une chanson de Georges Brassens.

56 %, c'est le pourcentage de femmes inscrites en 2013 à notre barreau.

Et pour en être une je dois avouer qu'après avoir essuyé les bancs d'universités, dont celle-ci, culminant à 80 % de filles, ça ne m'était jamais apparu. Il a fallu qu'un vétéran de l'avocature traditionnelle s'approche un peu près de mon oreille en le déplorant pour que je m'en aperçoive.

C'est vrai ça : Où sont les hommes ?

D'aucun(e)s y verraient certainement la victoire d'un siècle de lutte pour l'égalité des sexes.

D'autres y verraient une menace plus grande encore que le continent asiatique.

Victoire, peut-être, mais dont nous, filles de la génération Y, ne pouvons récolter les lauriers. Parce que cela n'a jamais été notre combat. Cela ne l'a jamais été parce que nous sommes

nées, nous avons grandi, nous avons été élevées dans cette certitude : il suffit d'être le meilleur, garçon ou fille. La génération du mérite.

Pourtant, si la majorité d'entre vous n'a jamais, comme moi, songé une seconde que le fait d'être une femme pouvait être un problème, c'est aussi parce que d'autres avant nous ont consacré leurs vies pour que nous puissions ne jamais même y penser.

Nous sommes la victoire des générations d'avant.

Nous avons l'égalité dans le sang.

A tel point que le jour où je me suis inscrite au barreau de Toulouse, il m'a été remis le formulaire du CNB qui permet à chacun d'obtenir une carte professionnelle. Là, après avoir renseigné classiquement vos nom et prénom et votre année de prestation de serment, on vous demande de cocher selon que vous préférez être avocat ou avocate.

J'ai coché avocat. Et je suis certaine de ne pas être la seule.

Parce que c'est que je suis. Avant d'être une femme et même indépendamment de ça.

Un « Confrère » parmi tant d'autres.

Je l'ai fait sans mesurer le luxe que c'était d'avoir simplement le choix.

Ce luxe que je devais à beaucoup d'autres que moi, je le reniais sans réfléchir.

Car l'égalité naturelle n'a pas besoin d'être revendiquée.

Ce e, ce simple e, révèle pourtant un siècle de lutte, de Jeanne Chauvin à Gisèle Halimi. De Camille Claudel à Virginia Woolf.

Et si leur lutte est aujourd'hui galvaudée dans quelques combats inaudibles, comme celui qui a signé l'arrêt de mort de l'usage du mot mademoiselle comme discriminant à l'encontre du genre féminin, il serait ingrat de ne pas en avoir conscience.

C'est un hommage que je leur rends.

56 %.

Est-ce que cela veut dire que tout est gagné ?

Je ne perds pas de vue d'abord que je parle du milieu de l'avocature. Mais c'est pour ça que je suis là. Pour vous parlez de nous.

A deux pas d'ici, je vous trouverai sans peine un pourcentage inverse dont on s'émouvra moins : une école d'ingénieur, un Conseil d'administration d'une entreprise du CAC 40.

Je sais aussi qu'il y a d'autres pays dans le monde.

Je sais qu'il y a d'autres « minorités visibles » moins bien représentées.

Ces 56% n'ont pas vocation à nier les autres réalités. C'est l'arbitraire du discours. J'aurais pu vous parler des 33 % de femmes qui quittent la profession avant de fêter leurs dix ans de barre, ou du chiffre 1,9 qui représente l'écart de rémunération moyen entre hommes et femmes avocats à ancienneté égale, ou de 25 qui correspond au pourcentage de femmes dans nos instances représentatives, mais j'ai choisi de vous parler de 56.

Alors, ce 56 dont je vous parle veut certainement dire beaucoup, mais il nous parle surtout à nous.

56%.

Dans un pays où, à ma connaissance, n'existe aucune politique de contrôle de naissance, et où pour deux enfants nés, l'un d'entre eux au moins est un homme, comment expliquer que 77% des élèves avocats de nos écoles sont des femmes ?

Est-ce parce qu'on leur a fait porter la robe plus tôt ?

Est-ce que l'exode masculine trouve son explication dans la paupérisation de la profession, les hommes étant par « nature » attirés par les professions à forte rentabilité, les femmes, dans leur quête « naturelle » pour la justice, plaçant la rentabilité au second plan ?

Est-ce en raison de l'essor vertigineux du contentieux familial, au lendemain de l'adoption de la loi sur le mariage pour tous ?

Non bien sûr. Car cela reviendrait à faire le jeu de barjots frigides et à réduire le monde à cette opposition : rose fille / bleu garçon.

J'ai cherché une explication rationnelle et rassurante, Chers Confrères, mais je n'ai pas trouvé.

Alors, je suis revenue à l'essentiel : 56.

Mais finalement ce 6, qu'on exhibe avec tant de fierté, n'est-il pas de trop ?

Ce 6 n'incarne-il pas lui aussi une rupture d'égalité ?

L'une de celles qui, par une application mathématique des lois de la nature, ne peut aller qu'en s'accroissant : Si 80 % des élèves qui sortent de nos écoles sont des filles et si 80% des Confrères proches de la retraite sont des hommes, le calcul est simple, sans inconnu.

Faut-il chercher pour autant chercher à y remédier ?

J'ai lu, il n'y pas longtemps, une étude américaine promouvant la mise en place d'une politique de discrimination positive destinée à faire revenir les hommes dans les milieux désertés et notamment ceux du droit.

Une sorte de WWF de l'espèce masculine.

La véritable question est comment ?

A ceux qui disent qu'on a fait la part belle aux femmes en instaurant la chance maternité, en empêchant les ruptures de contrat de collaboration au retour d'un accouchement, en leur permettant de partir à 18h30, je leur répondrai que, pour faire revenir les hommes, il suffira de rétablir le droit de cuissage, d'obtenir des réduction sur les parcours de GOLF et des primes pour l'achat de voiture de sport.

Mais je ne le dirai pas, parce que vous l'aurez compris je l'espère, je ne vous dit pas tout ça en criant victoire, ni en faisant le jeu d'un féminisme daté.

56%.

Est-il plus facile d'être une femme avocat, aujourd'hui que la minorité visible est devenue majorité ?

Je n'en suis pas certaine.

Bien sûr, nous sommes capables de faire autant que les hommes.

La vérité c'est que cette quête d'égalité absolue a fait de nous des hommes. Nous travaillons autant, sommes prêtes aux mêmes sacrifices, fumons autant, buvons autant.

Le fait est que nous sommes des femmes. Et que ce n'est pas grave.

A trop vouloir le nier, nous avons créé cet androïde perfectionniste dont l'exigence envers lui-même n'a d'égale que la culpabilité qui l'étrangle.

Cette culpabilité de ne pouvoir être ni de bonnes avocates ni de bonnes mères avec les vies multiples que nous tentons de mener en parallèle.

Cette culpabilité qui n'est autre que le stigmate des luttes passées, inscrite au fond de chacune d'entre nous, génération Y ou pas.

Des femmes coincées dans un étau. Entre la certitude que nous devons être des « hommes » professionnels et la volonté de rester des femmes sur un plan personnel. Ce supplice cornélien qui nous retranche aux abords de la schizophrénie collective et nous plonge dans cette frustration secrète qui ne fait de nous, ni de bonnes mères, ni de bonnes femmes, ni de bonnes avocates.

Convaincues, dans une conjoncture économique tendue, que nous pouvons être remplacées à la seconde où notre productivité serait remise en question.

Persuadées, à l'heure où l'être est soumis au paraître, qu'il en plus faut être belles et avoir l'air réjoui.

Travailler tard mais rentrer tôt, voilà l'équation. Equation à une inconnue ou x serait beau, bon, homme et femme à la fois.

Un calcul insoluble vers l'implosion inéluctable.

56%.

Et si le postulat de départ selon lequel les femmes doivent accéder à l'égalité était désormais dépassé ?

S'il était temps de changer de grille de lecture, d'en finir avec cette conceptualisation archaïque reposant sur une dualité entre sexes qui n'existeraient que dans l'opposition l'un à l'autre.

Opposition qui a certes permis l'égalité théorique de la femme avec l'homme mais qui a atteint aujourd'hui les limites de sa dynamique.

Nos problématiques se rejoindraient alors. L'égalité au delà du genre.

Permettez-moi de reprendre les chiffres dont je vous ai parlé. Les chiffres ont ça de plaisant qu'on peut les tordre comme on le veut. Je vous ai parlé des 3 femmes sur 10 qui abandonnent la profession au cours de leurs dix premières années d'exercice.

2 hommes sur dix font de même.

S'agit-il toujours d'une seule question de sexe ?

Ne s'agirait-il pas plutôt d'une revendication au delà du genre pour vivre un peu différemment ?

C'est un fait. De plus en plus, les hommes revendiquent autant que les femmes de concilier leurs vies multiples, d'arrondir la courbe du temps.

Ne conviendrait-il pas de ne plus de nier le genre pour mieux le dépasser ?

Nous serions pleinement des hommes et des femmes avocats, la fonction comme unité, la robe comme bouclier.

Nous questionnerions notre profession au delà des rivalités ancestrales stériles entre Tristan et Iseult, au delà des caricatures usées.

Nous la repenserions autrement.

Nous la rendrions compatible avec notre quête transgenre d'épanouissement personnel, car le débat se déplace jusque-là, Chers Confrères, sans qu'on ne le voie.

Notre époque nous a depuis longtemps emmenés avec elle, dans l'effervescence de sa poursuite effrénée du bonheur, dans sa volonté absolue de remettre l'individu au centre de l'échiquier nos existences.

La bataille de l'égalité nous a désarmés, laissant le champ libre à notre nature universelle.

Alors continuons à être de bons petits soldats ! Mais de bons petits soldats lucides.

Des hommes-femmes épanouis. Des femmes-hommes accomplies. De meilleurs avocats.